

Réf: Dossier N° : 58787

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE COUVERTURE MALADIE » en abrégé «SICMA SARL »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 8EME TRANCHE, 3EME
 ETAGE APPARTEMENT A29, 01 BP 5729 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21 Déc. 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE IVOIRIENNE DE COUVERTURE MALADIE » en abrégé «SICMA SARL ».

Objet: intermédiation en affaires, assurance maladie, assurance auto, prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 8EME TRANCHE, 3EME
 ETAGE APPARTEMENT A29, 01 BP 5729 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur BALDE AMIDOU.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-33460 du 27/12/2018 au Tribunal du
 Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°29863 du 27/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

